



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

DECISION N° 261

-0-0-0-

Subventions

Tél :

Fax :

Réf : CC/AP

Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE, Député honoraire, Maire de la commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES, Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU, le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU, la délibération du Conseil Municipal n° 15688 du 15 juillet 2020, portant la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, en application de l'Article L.2122-22 susvisé,

CONSIDERANT qu'aux termes des dispositions ci-dessus, le Maire est autorisé à engager auprès de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole TPM et de tout autre partenaire financeur, toute démarche relative aux demandes de subventions d'investissement et/ou de fonctionnement afin de contribuer au financement de toute dépense d'investissement et/ou de fonctionnement,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le projet de travaux d'aménagements paysagers du Square Condorcet sis 27 rue République. Ce nouveau parc de 3.000 m² constituera un véritable « poumon vert », s'inscrivant dans le prolongement d'une volonté plus large de réhabilitation du cœur de ville : 98% des sols seront désimperméabilisés, des arbres et massifs seront plantés, des aires de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans seront installées, et des sanisettes publiques seront intégrées.

Selon le planning prévisionnel, les travaux démarreraient le 1^{er} décembre 2025 et dureraient sept mois.

ARTICLE 2 : De fixer le montant des dépenses d'investissement à 895.927€ HT (estimation septembre 2025) qui se décomposerait comme suit :

- Voirie et Réseaux Divers : 463.361 € HT
- Travaux aménagements paysagers : 229.676 € HT
- Blocs sanitaires préfabriqués autonettoyants : 91.000 € HT
- Jeux aire de jeux (2-5 ans et 6-12 ans) : 111.890 € HT

ARTICLE 3: De solliciter le Département du Var dans le cadre du dispositif « Aide aux projets communaux » à hauteur de 700.000 €

ARTICLE 4: Madame Le Directeur Général des Services de la Commune de Six-fours-Les-Plages

est chargée de l'exécution de la présente décision.

FAIT A SIX-FOURS-LES-PLAGES, le 30/10/2025



Jean-Sébastien VIALATTE,
Maire de Six-Fours-Les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée